



Les collectivités utilisent plusieurs catégories de véhicules. Ces équipements peuvent être dangereux pour son conducteur et le public si son utilisation est mal maîtrisée, s'il n'est pas conduit en sécurité, s'il est employé dans un environnement à risque.

### Risques professionnels

- Accidents liés à la circulation routière.
- Chutes de hauteur.
- Risques d'entraînement par des pièces en mouvement (ex : prise de force).
- Risques liés aux outils ou machines (coupure, brûlure, écrasement...).
- Risques de renversement.
- Risque électrique.
- Risques liés aux vibrations.
- Risques liés aux conditions climatiques : les agents travaillent en extérieur, ils subissent donc les changements de température et de climat.



### Mesures de prévention

- Les véhicules doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- Les véhicules doivent être maintenus en état de conformité et vérifiés périodiquement.
- Les agents doivent être sensibilisés à la conduite de véhicule.
- Les agents doivent être équipés en équipements de protection individuelle adaptés à l'activité (chaussures de sécurité, protecteurs auditifs, vêtement de signalisation à haute visibilité, gants de travail, casque).

### Règles générales de conduite

Les règles générales de bonne conduite sont les suivantes :

- Respectez le Code de la Route et les règles de sécurité associées.
- Restez vigilant en toutes circonstances.
- Ne buvez pas de boissons alcoolisées avant ou pendant le travail.
- Certains médicaments peuvent vous rendre somnolents et diminuer votre attention. Votre médecin peut vous conseiller utilement à ce sujet.
- Ne faites pas de farces aux autres conducteurs, ne faites pas la course avec les autres.

## Règles de sécurité avant le démarrage

### ● Contrôles

- Faites le **tour de l'engin** et signalez les **fuites**, les **pièces en mauvais état** à votre supérieur.
- Vérifiez les systèmes d'**éclairage**, l'état des **pneumatiques**, la présence des **dispositifs de sécurité**, les **niveaux** d'huile, d'eau, de fluide hydraulique, de carburant, les **freins**, la **direction**.
- Vérifiez sur les équipements (bras de tonte, godet, fourche...), les **fixations des flexibles**, le **système d'attelage** ou **d'accrochage**, la **bonne répartition des charges** et leur rééquilibrage si nécessaire.
- Ne mettez pas en marche un engin défectueux.

### ● Visibilité

- Vérifiez ce qui peut gêner votre visibilité, la **propreté des vitres** de la cabine.

### ● Ordre et propreté

- Le poste de conduite doit être **propre et rangé**.
- Ne transportez **pas de produits inflammables** dans la cabine ou sur l'engin.

## Règles de sécurité lors de la mise en route

### ● Avant de monter

- Vérifiez que **personne**, ni **aucun véhicule** ne se trouvent à **proximité immédiate** de l'engin, ni en-dessous.
- Enlevez la **boue** de vos chaussures, afin d'éviter de glisser.
- Utiliser les **poignées** et les **marche-pieds** pour accéder au poste de conduite.

*Règle des 3 appuis :*

- Pour monter et descendre de la cabine, vous devez avoir alternativement les deux pieds en appui et une main en prise, puis les deux mains en prise et un pied en appui.

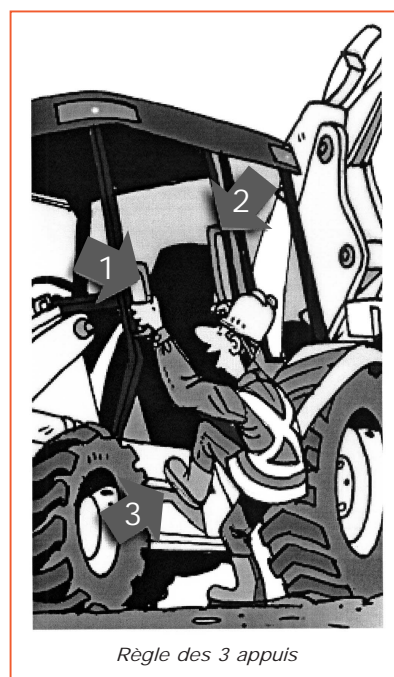
### ● Démarrage du moteur

Suivez les instructions de la notice de conduite et les points suivants :

- Ne démarrez pas dans un **local fermé et non ventilé**.
- Installez vous sur le siège avant de mettre le moteur en marche.
- Ajustez les réglages de votre **siège** et des **rétroviseurs**.
- Attachez votre **ceinture de sécurité**.
- Vérifiez que la **commande d'accélérateur** se déplace librement.
- Vérifiez le **couplage des freins** pour un freinage uniforme.
- Assurez-vous que les **commandes** sont **au point mort** pour éviter les mouvements intempestifs.
- Mettez le moteur en marche.
- Vérifiez les indications données par les **appareils de contrôle**.

### ● Vérification du fonctionnement de l'engin

- Quand le moteur tourne, contrôlez le **bon fonctionnement de toutes les commandes** en manœuvrant lentement dans un endroit dégagé.
- Si votre engin présente la moindre défektivité, **prévenez votre supérieur hiérarchique**.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter  
les conseillers en Hygiène et Sécurité au :

**02 99 23 31 20 ou 02 99 23 41 33**